

Étienne Schmitt, harcelé ordinaire

TOUT COMMENCE fin 1987 quand il a la maladresse de répondre à une offre d'emploi de la mairie de Saverne qui recherche un maître-nageur à mi-temps appelé à devenir le responsable du service municipal des sports, nomination qui interviendra, plus tôt que prévu, le 1^{er} août 1988. Dans un premier temps, les choses évoluent selon les termes de l'embauche, ce que ne manque pas de saluer l'employeur d'Étienne par des appréciations élogieuses remarquées par la PLR^(*) (DNA du 17/03/88). Tout est donc pour le mieux, n'était-ce cette régularisation statutaire qui tarde un peu. Mais, soyons patients !

Dégradation de la situation

Notre ami, en lien avec l'ancien secrétaire général de mairie, s'émeut de pratiques qui lui paraissent devoir motiver l'intervention rapide du maire et dont la dénonciation signe sa perte. N'ayant pas décidé de se taire, il s'expose à la mise en route du processus bien connu de la marginalisation et du dénigrement qui précèdent la mise à la porte, cela malgré l'absence d'insuffisance professionnelle, comme en témoigne sa notation administrative (18 sur 20, excellent agent).

En butte aux assauts de "collègues qui lui veulent du bien", Étienne sombre dans la dépression, bonne occasion de répandre rumeurs et malveillances ("*Il est paranoïaque et schizophrène, et, il paraît qu'il a le SIDA*"), les plus hauts personnages municipaux n'hésitant pas à contacter directement sa famille pour la mettre en garde.

"Vol au-dessus d'un nid de coucou"

Il se trouve aussi un praticien pour ordonner un placement en hôpital psychiatrique et prescrire le traitement médicamenteux qui l'achève. Il connaîtra un second, puis un troisième internement dont il sortira complètement démoli, mais heureusement soutenu par des amis, sorte de comité de soutien, qui ne peuvent se résoudre à pareille orchestration de la déchéance d'un être humain. Ce troisième internement se fait dans des conditions rocambolesques avec arrivée de malheureux pompiers à qui on a dit qu'ils devaient neutraliser un individu dangereux. Manque de chance, c'est cet individu dangereux qui leur ouvre la porte et à qui ils demandent où se trouve le forcené... On est en juin 1994, et l'affaire dure depuis plus de 5 ans. Étienne retrouve la liberté à la mi-juillet

6 1994.

Réinsertion sociale...

Soucieux de remonter la pente, Étienne fonde une association culturelle qui organise animations et concerts dans le nord de la région. L'idée est de tordre le coup à tout ce qui a été véhiculé sur son compte, en particulier sur la prétendue altération de ses facultés mentales.

... et acharnement

Pendant ce temps, les procédures suivent leur cours, en particulier celles mettront Étienne en congé de longue maladie à 3 reprises. D'autres échoueront comme celle de demande de mise sous tutelle qui amènera le Tribunal d'Instance, en avril 1999, à s'opposer à la demande municipale dans un jugement sans équivoque stipulant qu'expertise et contre-expertise mentionnent l'absence de toute altération de facultés mentales, corporelles ou physiques. Cette décision sonne comme une réponse au courrier que la mairie de Saverne envoyait un an auparavant à la sous-préfecture pour lui demander d'intervenir pour que "*l'intéressé soit déclaré invalide à l'issue de son congé de longue maladie le 30 juin 1998.*" Faisant preuve d'une certaine suite dans les idées, le maire de Saverne tiendra des propos similaires en répondant aux questions d'un journaliste de Libération (11/01/2005).

Autodéfense

Malgré le soutien d'une partie du personnel municipal, amplifié par celui de 1 500 habitants de Saverne, la révocation intervient le 1^{er} juin 2000. Passons sur les vexations et intimidations [parfois accompagnées de voies de faits qui tournent immanquablement à la confusion de la victime désignée d'avance] dont les gêneurs sont la cible quand ils ont l'insolence de vouloir faire valoir leur droit à exister. Près de deux ans durant, c'est une sorte de guérilla qui est livrée entre le faible, qui doit perdre, et le fort, qui doit gagner, dont les effets ne tardent pas à se manifester sur le plan personnel : dislocation de la cellule familiale, tarissement des ressources financières, mise sous tutelle d'État. Depuis, et pour tenter de mettre un terme à l'entreprise de démolition dont il est l'objet, Étienne s'est soumis à un examen psychologique et psychiatrique complet qui a conduit le docteur Olivier GOSSELIN psychiatre spécialiste des affaires de harcèlement moral et de management, à rédiger, le 4 novembre 2005,

les conclusions suivantes : "*...il n'existe et n'a existé aucune pathologie psychiatrique chez ce patient hors les difficultés thymiques liées à l'absence de reconnaissance du préjudice commis.*"

Et maintenant ?

Encouragements et soutiens ne manquent pas. Une association nationale, créée en 1975, Le Groupe Information Asiles, 14 rue des Tapisseries 75017 Paris, 01 47 53 05 62,

www.groupeinfoasiles.org représentée par son Président, M. André BITTON, s'est proposé d'apporter son soutien à Étienne qui doit maintenant faire l'objet d'une réhabilitation complète, en particulier en matière de droits civils et familiaux.

L'essentiel de cette affaire tient dans le fait que l'intéressé est le plus souvent mis dans la seringue et doit faire la preuve de son innocence face aux affirmations émanant du pouvoir bénéficie *a priori* de la légitimité. C'est en faisant le travail d'information qu'une solution juste et humaine sera trouvée.

Plus généralement, on ne peut s'empêcher de faire le parallèle avec le combat de Jean-Paul Klée, lui aussi mis à l'index, radié de l'Éducation nationale, pour avoir dénoncé le scandale des établissements Pailleron et de l'amiante en général. Réduit à la misère sociale, ne pouvant compter que sur ses amis pour mener une existence dans la dignité, il doit encore déjouer pièges et chausse-trappes comme lorsque l'on a voulu récemment placer sa mère âgée sous tutelle, et partant le priver de logement et de ressources. Là encore, l'expertise psychiatrique vient servir de béquille à l'ordre établi pour mettre le gêneur hors circuit. On se rappellera également l'épopée de Gérard Hermann, racontée dans son livre autobiographique (*t'es viré*, voir Pumpnickel n°30, décembre 2002), lui aussi victime d'une entreprise de déstabilisation.

(*) P.L.R. : presse locale de révérence

Solidarité

Pumpnickel n'est évidemment le premier à parler d'Étienne Schmitt. "*Tonic Magazine*" lui a déjà consacré 6 articles (11/2000, 04/2001, 08/2002, 10/2002, 05/2004, 07/2004). Le Républicain Lorrain a fait de même dans une édition du 14/06/2002. Vous pouvez joindre Étienne sur son site (<http://etienne.saverne.free.fr>).

Etienne Schmitt, harcelé ordinaire 2/n

Pumpnickel poursuit cette chronique d'un drame emblématique de l'époque. À l'occasion d'un événement imprévisible, un citoyen ordinaire plonge dans l'absurde et se trouve confronté à la mécanique administrative d'abord

judiciaire ensuite. Il doit faire l'apprentissage de la solitude, et du reniement, mais rencontre aussi l'amitié et la solidarité. Il y en a bien besoin quand il faut affronter la froideur et l'inhumanité.

Rappel des épisodes précédents

Embauché en 1988 en qualité de maître-nageur par le maire de Saverne avec promesse verbale de se voir nommé responsable au bureau municipal des sports, Étienne Schmitt poursuit sa carrière deux années durant sans que rien ne vienne paraître remettre en cause les engagements pris par celui qui deviendra président du conseil régional. La situation se dégrade alors qu'il demande qu'un terme soit mis au provisoire et que le conseil municipal statue sur son sort et en conformité avec ce sur quoi les autorités municipales se sont engagées.

Seize ans plus tard, c'est un homme en pleine reconstruction qui se présente à la justice administrative pour obtenir réparation du préjudice qu'il a subi au travers de trois internements psychiatriques, d'une succession ininterrompue de mesures vexatoires, de la mise à mal de sa vie de famille, pour résumer d'une sorte de mise au ban de la société. Comme c'est heureusement encore la règle, Étienne Schmitt peut compter sur des amis fidèles qui doivent alors suppléer aux lourdeurs d'une administration dont le comportement a souvent de quoi étonner. Ce sont ces amis qui étaient là le 21 novembre dernier pour lui témoigner leur soutien lors de l'audience publique du tribunal administratif de Strasbourg.

Ambiance

Ce genre de cérémonie est toujours un moment pénible à supporter pour ceux qui ont eu à répondre devant un tribunal. On se trouve en situation inégale, celui qui jugera est assis en position haute, celui qui se défend est debout, en contrebas. Il y a d'un côté ceux qui pourront s'exprimer au nom du peuple français, et de l'autre celui qui plaide sa cause, ou s'en remet à l'homme de l'art pour le faire à sa place. En entrant avenue de la Paix, les amis étaient là avec quelques panneaux qu'un huissier a demandé de vivement retirer. Bon ! À l'intérieur, ça sent l'encaustique, la salle est presque intime, quelques 25 personnes sont assises sur des bancs qui pourraient être ceux d'une église, les conversations se font à voix basse, on a presque envie de s'excuser de troubler la tranquillité des lieux. On est en attente.

6

Puis la cour fait son entrée sans trop de tralala, on n'est pas en robe. Puis on entre en cérémonie.

Probablement occupé à des tâches plus intéressantes que celle de défendre son client, l'avocat de la mairie de Saverne n'a pas jugé utile de se déranger. Il aura donc fallu par la suite se contenter de la lecture que le commissaire du gouvernement [c'est l'équivalent du procureur dans un procès en correctionnelle, ndlr] aura faite du mémoire qu'il a envoyé, et des conclusions qu'il en tirera. C'est un peu dommage, mais c'est le jeu.

Du vrai harcèlement...

Comme il était là, lui, l'avocat d'Étienne a rappelé les faits qui sont étayés par 120 pièces qui apparaissent au dossier et sont autant de preuves de harcèlement dont il a été victime durant les dernières années qu'il a travaillé pour la mairie de Saverne. Ce harcèlement constitue selon lui une faute professionnelle de la part de l'employeur et justifie amplement que l'ex-employé se tourne maintenant vers la justice administrative pour demander 350 000 euros de réparations. Rappelons qu'Étienne a rassemblé des témoignages, des notes de service, des courriers et des décisions administratives qui sont autant d'éléments objectifs qui justifient sa démarche.

...contesté par la mairie de Saverne...

Ce n'est évidemment pas l'opinion qui se dégage du mémoire de l'avocat de la mairie de Saverne qui s'estime offensée par les initiatives d'Étienne et contre-attaque en demandant quelques milliers d'euros au titre du préjudice qu'elle a subi et du caractère diffamatoire des articles de presse qui ont été écrits à ce sujet. Ouf de soulagement du reporter de Pumpnickel quand le commissaire du gouvernement a déclaré cette demande irrecevable au motif que le tribunal est incompétent pour juger de la diffamation : il se voyait déjà à nouveau convoqué avec tous les ennuis à la clef ! À propos de cette demande, on s'étonnera qu'un avocat, pourtant professionnel, se soit laissé aller à une pareille demande dont chacun sait, même s'il n'est pas juriste, qu'elle est vouée à l'échec. Mais cela fait partie probable-

ment des méandres d'une stratégie forcément mystérieuse.

...et le commissaire du gouvernement !

Puis le commissaire du gouvernement a pris la parole pour d'une part débouter la mairie de Saverne de sa demande et d'autre part prendre le contrepied des arguments d'Étienne, arguant qu'il avait fait preuve de naïveté, ce sont ses termes, en croyant aux promesses qui lui ont été faites. Toute son intervention était articulée sur ce postulat qui lui a permis de se réjouir que la mairie de Saverne ne l'ait pas titularisé sur un poste de catégorie A alors qu'il n'avait pas les diplômes pour y prétendre, car si elle l'avait fait, elle aurait dû en répondre ...devant la justice administrative. Il a également rappelé les nombreux avertissements et blâmes infligés à Étienne, oubliant au passage les notes administratives qui lui avaient été données. Mais on ne peut penser à tout à la fois. Puis, comme pour enfoncer le clou, il a estimé, au vu du dossier dont un examen attentif a été fait, qu'Étienne n'apportait pas la preuve de la réalité des faits dont il s'estime victime, ce qui est une manière de voir les choses. Ajoutons que les amoureux de la langue française, la vraie, celle des phrases bien faites, du subjonctif, de la concordance des temps, etc. doivent aller assister à pareille audience. On est loin de la logorrhée infecte qui nous est servie par des rhéteurs en culotte courte, bateleurs d'estrade de comices agricoles et autres présentateurs de journaux télévisés. Ça, c'est pour la forme, pour le fond il faudra attendre le début de l'année prochaine, que justice soit rendue, on l'espère dans un sens favorable à celui qui en a tellement enduré et qui se tourne toujours et encore vers les institutions, témoignage s'il le fallait encore de son attachement au droit.

Solidarité

Vous pouvez joindre Étienne sur son site et lui témoigner votre soutien dans l'épreuve qu'il traverse.

(<http://etienne.saverne.free.fr>).

Étienne Schmitt, harcelé ordinaire (3/n)

Contre l'oubli, Pumpernickel poursuit la chronique du drame du harcèlement au travail. Confronté aux mécaniques administrative et judiciaire, Étienne Schmitt ne baisse pas les bras et sait constituer au gré de ses rencontres le réseau qui lui permettra de retrouver une place au sein de la collectivité.

Rappel des épisodes précédents

Embauché en 1988 en qualité de maître-nageur par le maire de Saverne, et cumulant cette charge avec la fonction de responsable du service municipal des sports, Étienne Schmitt se trouve soudain face à une administration municipale qui ne peut honorer les engagements verbaux qu'elle a pris. Il poursuit sa carrière deux années durant sans que rien ne vienne paraître remettre en cause une situation qui paraît stable. Une décision de révocation est prise à son encontre le 25 mai 2000 qui fera l'objet d'une contestation de sa part, compte tenu des conditions qui l'ont précédée : rumeurs malveillantes, pressions morales sur sa personne et sur sa famille, internement en hôpital psychiatrique, rien n'aura été épargné à celui dont il était clair que l'on avait pris la décision de l'écarter. Les détails de ces années terribles qui ont vu la dislocation de tout son univers personnel figure dans l'épais dossier de 172 pièces (et non 120 comme Pumpernickel l'avait malencontreusement écrit) qui ont été transmises au tribunal administratif qui siègeait ce 21 novembre 2006.

Passons sur les circonstances de cet événement pénible déjà narrées dans la précédente livraison de Pumpernickel et tenons-nous en à la suite.

La décision

Elle est intervenue il y a quelques semaines, peu avant Noël, à la meilleure époque puisque chacun sait que c'est à ce moment-là qu'il est le plus facile de joindre amis et conseil pour mettre en place une stratégie face à une situation imprévue. Mais sans doute n'était-il pas possible au tribunal de faire autrement ?

Toujours est-il qu'Étienne Schmitt apprend qu'il est débouté de sa démarche, et que, comme c'est la règle en bonne justice rendue au nom du Peuple français, seuls les arguments de la partie adverse, absente à l'audience, sont repris, la demande de dédommagement de la mairie de Saverne qui avait osé demander des dommages intérêts pour diffamation étant tout de même écartée. Comme il est interdit de faire de commentaires sur une décision de justice forcément rendue au nom du Peuple français, Pumpernickel s'interdira tout commentaire à ce sujet, ce qui ne l'empêche pas d'observer une minute de silence, ce

qui reste tout de même un droit, même au nom du Peuple français.

Riposte

Comme rien n'est pire que de rester à ne rien faire et à attendre le coup de grâce, Étienne Schmitt, qui disposait des deux mois de réflexion, a décidé de se pourvoir avant le 22 février 2007 devant la cour administrative d'appel de Nancy. Ainsi pourra-t-il à nouveau constater que les magistrats auront examiné avec la plus grande attention les **172 pièces de son dossier**. Il n'a que cela à faire : tenir le coup depuis 17 ans, ce qui est à la portée de tout le monde, surtout de celui qui est sûr de son bon droit malgré les avanies qu'il subit. Comment réagirions-nous en constatant que les rues de notre village bruissent de toutes les rumeurs à notre encontre. Ceux d'entre nous qui ont eu à subir potins et cancans délivrés sous le sceau d'une pseudo-discretion du genre "*nous avons des soucis avec Monsieur Intel, il refuse de payer ses dettes...*" savent ce qu'il en est et l'énergie qu'ils doivent consacrer à faire taire langues mauvaises et colporteurs de ragots. Ils se reconnaîtront, à Wissembourg aussi. C'est cette situation qu'a vécu Étienne pendant des années et qu'il ne se résout pas à laisser passer. Ce qui l'amènera à contester prochainement les internements psychiatriques qui lui ont été infligés sur fond de disparition de dossiers médicaux, ça commence à faire beaucoup.

Le silence de la presse

Il est malheureusement assourdissant, s'agissant en général de la PLR bas-rhinoise, et de son édition dans son édition savernoise en particulier. Il faut s'en remettre au Républicain lorrain ou à l'Alsace pour relater les navrantes péripéties de la saga d'Étienne. Liberté est donnée à chacun d'interpréter le comportement des journalistes, "*incantologues*" de la déontologie et de la morale professionnelle, sur fond de condescendance.

Solidarité

Vous pouvez joindre Étienne sur son site et lui témoigner votre soutien dans l'épreuve qu'il traverse.

(<http://etienne.saverne.free.fr>).